

# CONSEIL MUNICIPAL - BUCEY LES GY

Séance du 22 mai 2019

**Membres présents** : Emile NEY, André VEZZOLI, Maud BOSSU, Christophe ROOSE, Aimé AIMON, Sophie OVIGNE, Elisabeth DUFFIELD arrivée à 21h, PALISSOT Arthur, Monique CHRISTEN, BASSO Claudia

**PROCURATION** : Gilles NERET à Sophie OVIGNE

**Membres absents** : FRATTA Nelly, ISABEY Christian, METGE Virginie, REARD PRUDENT Morgane

**Secrétaire** : Monique CHRISTEN

## Ouverture de la séance à 20 h 05

### 1. Présentation et vote du Compte Administratif 2018 du Budget Assainissement, et vote des CA 2018 du Budget Principal et du Budget bois

#### PRESENTATION ET VOTE CA 2018 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le CA du service ASSAINISSEMENT 2018 n'ayant pas été voté en même temps que celui de la commune et du service bois, conformément au principe d'unité budgétaire, le budget principal et les budgets annexes qui lui sont annexés doivent être votés au cours d'une même et seule séance.

Ce principe s'applique également pour le vote du compte administratif. Donc le conseil municipal retire ses délibérations de vote du CA Commune et Service Bois du 10/04/2019.

Après l'élection du président de séance, le Conseil Municipal, en dehors de la présence du maire, vote le CA du budget du service « ASSAINISSEMENT » « pour l'exercice 2018 comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DE CLOTURE 2018
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	SECTION D'EXPLOITATION	41 535.25	79 519.43	37 984.18
	SI ( y compris avec les comptes 1064 et 1068)	19 139.93	11 808.00	-7 331.93
REPORTS DE 2017	REPORT EN S d'expl (002)		41 040.67	
	REPORT EN SI (001)		97 180.75	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		60 675.18	229 548.85	168 873.67
RAR à reporter en 2019	S d'Exploitation	0	0	
	SI	0	0	
	TOTAL DES RAR 2019	0	0	
RESULTAT CUMULE		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
	S d'exploitation	41 535.25	120 560.10	79 024.85
	SI	19 139.93	108 988.75	89 848.82
	Total cumule	60 675.18	229 548.85	168 873.67

VOTE COMME SUIV : 9 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

## **PRESENTATION ET VOTE CA 2018 DU BUDGET GENERAL COMMUNE**

Après l'élection du président de séance, le Conseil Municipal, en dehors de la présence du maire, vote le CA du budget principal pour l'exercice 2018 comme suit :

		<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>RESULTATS DE CLOTURE 2018</i>
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	SF	309 334.18	503 527.86	194 193.68
	SI	995 733.36	1 267 470.04	271 736.68
		+	+	
REPORTS DE 2017	REPORT EN SF (002)	22 828.08		
	REPORT EN SI (001)	2 373.22		
		<b>1 330 267.84</b>	<b>1 770 997.90</b>	<b>440 729.06</b>
		<i>Total réalisations + reports</i>		
RAR à reporter en 2019	SF	0.00	0.00	
	SI	345 113.22	419 546.00	
	<b>TOTAL DES RAR 2019</b>	345 113.22	419 546.00	
RESULTAT CUMULE	SF	332 162.26	503 527.86	171 365.60
	SI	1 343 218.80	1 687 016.04	343 797.24
	<b>Total cumule</b>	<b>1 675 381.06</b>	<b>2 190 543.90</b>	<b>515 162.84</b>

VOTE COMME SUIV :            9 POUR                            0 CONTRE                            0 ABSTENTION

## **PRESENTATION ET VOTE DU CA 2018 BOIS**

Après l'élection du président de séance, le Conseil Municipal, en dehors de la présence du maire, vote le CA du budget du service « BOIS » pour l'exercice 2018 comme suit :

		<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>RESULTATS DE CLOTURE 2018</i>
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	SF	169 302.09	164 836.63	- 4 465.46
	SI	15 634.30	9 567.50	- 6 066.80
		+	+	- <b>10 532.26</b>
REPORTS DE 2017	REPORT EN SF (002)		79 693.48	
	REPORT EN SI (001)	9 567.50		
		=	=	
		<b>total</b>	<b>194 503.89</b>	<b>254 097.61</b>
RAR à reporter en 2019	SF	0.00	0.00	
	SI	4 750.00	2 000.00	
		<b>TOTAL DES RAR 2019</b>	<b>4 750.00</b>	<b>- 2750.00</b>
RESULTAT CUMULE	SF	169 302.09	244 530.11	
	SI	29 951.80	11 567.50	
	<b>Total cumule</b>	<b>199 253.89</b>	<b>256 097.61</b>	<b><u>56 843.72</u></b>

VOTE COMME SUIV : 9 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

0 ABSTENTION

## **2. Transfert des résultats du Budget Assainissement à la CCMGY**

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu le CGCT, et notamment ses articles L. 2121-1 et suivants, L. 5211-1 et suivants, L. 5214-1 et suivants,

Vu l'Arrêté Préfectoral N°70-2018-12-06-008 en date du 06/12/2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes des Monts de Gy suite à la prise des compétences « Eau », « Assainissement collectif et non collectif » et « Gestion des eaux pluviales urbaines » au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Vu les statuts en vigueur de la Communauté de communes des Monts de Gy,

Vu les nomenclatures comptables en vigueur,

Vu le compte de gestion et le compte administratif 2018 de la commune joints à la présente délibération,

Le Maire rappelle que les compétences « Eau » et « Assainissement » ont été transférées à la Communauté de communes des Monts de Gy au 1<sup>er</sup> janvier 2019, ces transferts entraînant la dissolution des budgets annexes et régies municipales correspondants, cette dissolution entraînant elle-même l'affectation des résultats du compte administratif 2018 eau/assainissement au budget principal de la commune, par application de la nomenclature comptable et budgétaire M49.

A ce titre, la commune a la faculté de transférer ces résultats, du budget principal de la commune au(x) budget(s) correspondant de la Communauté de communes des Monts de Gy, et, dans un souci d'équité, c'est ce qui a été décidé, d'un commun accord entre la commune et la communauté de communes, accord qu'il convient de formaliser par des délibérations concordantes entre la commune et la CCMGY, et tel est l'objet de la délibération de ce jour.

Le conseil municipal :

- CONSTATE les identités de valeurs entre le compte administratif 2018 du budget annexe Assainissement et le compte de gestion 2018 du budget annexe Assainissement
- PRÉCISE que compte de gestion 2018 du budget annexe Assainissement, a été voté par délibération le 10 avril 2019
- DECLARE que le compte de gestion du budget annexe Assainissement dressé pour l'exercice 2018 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve ni observation de sa part,
- APPROUVE le compte administratif 2018 du budget annexe Assainissement par délibération au cours de cette séance,
- APPROUVE la dissolution du budget annexe M49 Assainissement,
- PRÉCISE que cette dissolution entraîne un transfert des résultats du compte administratif 2018 Assainissement, au budget principal 2018 de la commune soit :
  - Fonctionnement : 33 687.81 €
  - Investissement : 89 848.82 €
- APPROUVE le transfert de ces résultats du budget principal de la commune au budget annexe Assainissement, correspondant de la Communauté de communes des Monts de Gy,
- AUTORISE le Maire à adopter tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE COMME SUIV : 10 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

0 ABSTENTION

### **3. Groupement de commande travaux de voirie 2019**

Le Maire explique qu'afin de réaliser des économies d'échelle, il est proposé de constituer un groupement de commandes pour les travaux de voirie 2019. Ce groupement sera constitué par la Communauté de communes des Monts de Gy et les communes suivantes : Bucey-lès-Gy, Choye, Frasn-le-Château, Saint Gand et Villers Chemin et Mont les Etreilles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve la constitution d'un groupement de commandes pour les travaux de voirie 2019 entre la Communauté de communes et les communes de Bucey-lès-Gy, Choye, Frasn-le-Château, Saint Gand et Villers Chemin et Mont les Etreilles ;
- désigne la Communauté de communes des Monts de Gy comme coordonnateur du groupement ;
- autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les documents s'y rapportant ;
- autorise le Maire à lancer le marché de travaux de voirie communale pour l'année 2019.

VOTE COMME SUIT :        10 POUR                    0 CONTRE                    0 ABSTENTION

### **4. Presbytère : Avenant Rouget, Genelec, Eco peinture et Adeco**

Monsieur le maire présente au conseil municipal les devis et avenants de plus ou moins-value des entreprises travaillant au presbytère et donnant lieu à des modifications de leur marché initial.

- **ADECO / AVENANT N° 1** correspondant à une plus-value de + **2408.96 € HT** et 2890.75 € TTC
- **GENELEC** : Avenant n° 1 correspondant à une moins-value de - **1 425.96 € HT** SOIT 1 711.15 TTC
- **ROUGET** : Avenant n° 2 : correspondant à une moins-value de – **6 156.00 € HT**, soit 7 387.20 TTC
- **ECO PEINTURE** : Avenant n°1 : correspondant à une plus-value de + **4 905.60 € HT** soit 5 886.72 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide d'accepter ces devis et avenant pour les entreprises ADECO, GENELEC, ROUGET, et ECO PEINTURE, pour les montants ci-dessus et autorise le maire à signer tout document se rapportant à ces dossiers.

VOTE COMME SUIT :        8 POUR    0 CONTRE    2 ABSTENTION

### **Arrivée de Mme DUFFIELD**

## **5. Presbytère : Devis de contrôle de l'étanchéité à l'air**

Les travaux de restructuration du presbytère devant amener le bâtiment à la norme BBC, EFFILOGIS participe financièrement à cet appel à projet.

Les travaux étant maintenant terminés, un contrôle d'étanchéité à l'air du bâtiment doit être réalisé et pour ce faire un devis a été demandé à la Sarl PELLIGRINI. Le devis s'élève à 550.00 € HT et 660.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Emet un avis favorable à ce devis,
- Autorise le maire à le signer et tous documents relatifs à ce dossier.

VOTE COMME SUIV :        8 POUR   1 CONTRE    2 ABSTENTION

## **6. Bois : Soutien à l'ONF**

Le conseil municipal de Bucey-les-Gy réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause. Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le conseil municipal soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures

VOTE COMME SUIV :        4 POUR        0 CONTRE        7 ABSTENTION

## **7. Affouage 2019 : annulation de 2 titres**

Deux habitants nous ont fait part de leur souhait de ne pas faire le lot d'affouage qui leur a été attribué cette année. Les factures leur ayant été adressées, il faut les annuler.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- L'annulation du titre n° 5, bordereau 3 pour un montant de 42 €
- L'Annulation du titre n° 4, bordereau 3 pour 42 €

VOTE COMME SUI T :        11 POUR                    0 CONTRE                    0 ABSTENTION

### **8. Demande de subventions : Handi pétanque**

Monsieur Thibault Wojeik, responsable de la manifestation « Handicap Pétanque Gyloise » a adressé en mairie un dossier de SPONSORING pour l'organisation d'une rencontre nationale Handi Pétanque à GY le 7/09/2019.

Monsieur le Maire en donne connaissance aux membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas allouer de subvention pour l'organisation de cette rencontre.

VOTE COMME SUI T :        11 POUR    0 CONTRE        0 ABSTENTION

### **9. Demande de subventions : ASTTB**

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de subvention qu'a envoyée Monsieur BELOT, président de l'association ASTTB (Tennis de Table de Bucey les Gy).

Le Conseil Municipal rappelle que la Commune met gratuitement à la disposition du Club la salle polyvalente pour les entrainements et les matchs plusieurs fois par semaine, et ce, toute l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas allouer de subvention pour l'Association ASTTB.

VOTE COMME SUI T :        11 POUR    0 CONTRE        0 ABSTENTION